

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

Etaient présents : Mmes HERMET, FUMEY, VINCENT

Ms AZEMA, BETEILLE, CASSAN, ESTEBANEZ, HERRERO, HORTALA, MICHEL, PAILHES,

Procurations : DONS Jean à PAILHES Yvon, GONZALEZ Christophe à HERRERO David

Absents excusés : AGUADO, VICENS

DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'administrés qui souhaitent acquérir une parcelle (470 m²) située devant la maison qu'ils sont sur le point d'acheter dans le village. Le Conseil Municipal, considérant que la future habitation ne possède pas de terrain, décide de leur vendre au prix de 4.36 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant à leur charge. Il est demandé de laisser une bande de 3 mètres afin que la commune puisse accéder à l'autre parcelle communale.

MARCHE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

La commune est tenue d'effectuer une étude de son réseau d'assainissement. Pour cela, l'Agence Technique Départementale a été mandatée afin de réceptionner les offres. Après étude des 7 offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir le bureau AZUR Environnement de Narbonne pour un montant de 39 250.00 € H.T. soit 47 100.00 € T.T.C., option comprise.

CONVENTION PARTENARIAT CHATEAU/COS CARCASSONNE AGGLO

Le COS de Carcassonne Agglo souhaite signer une convention de partenariat avec la commune afin de faire bénéficier son personnel d'un tarif préférentiel pour la visite du château. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention et fixe le prix à 4 € pour tout détenteur de la carte d'adhésion COS.

PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de charte pour le portage de livres à domicile par les bénévoles de la bibliothèque. Cette charte a été élaborée par les bénévoles afin de cadrer cette opération. Monsieur le Maire souligne le dynamisme des bénévoles de la bibliothèque qui permettent de garder un lien social avec la crèche, l'école et la maison de retraite. Ce portage permettra d'apporter aux personnes âgées et à celles qui ne peuvent se déplacer de la lecture et sera effectuée par une bénévole ayant signé la charte du bibliothécaire bénévole.

CADEAU NAISSANCE EMPLOYE

Le Conseil Municipal décide de faire un cadeau à un employé communal à la suite de la naissance d'un enfant au sein de son couple.

CHARTRE ENR DEVELOPPEMENT DES PARCS EOLIENS ET PHOTOVOLTAIQUES AU SOL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la charte EnR de développement des parcs éoliens et photovoltaïques au sol proposée par la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Cette charte a pour but d'encadrer l'implantation de nouvelles éoliennes ou de parcs éoliens ou de panneaux photovoltaïques. Le Conseil Municipal approuve cette charte EnR de développement des parcs éoliens et photovoltaïque au sol par dix voix pour et une contre.

REMBOURSEMENT GERBE DU 11 NOVEMBRE

Suite au vol de la gerbe déposée au monument aux morts du maquis de la Montagne Noire lors de la cérémonie du 11 novembre et après enquête de la gendarmerie, les auteurs du méfait ont été retrouvés et ont été reçus par Monsieur le Maire et les adjoints. Il a été convenu, lors de cet entretien, du remboursement de cette gerbe. Les chèques ayant été reçus en mairie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour les encaisser. Celui-ci approuve.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le montant maximal des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux et cela à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il signale que l'indemnité de référence est celui de l'indice brut terminal de la fonction publique suivant le nombre d'habitants de la commune et du taux qui est de 31%

QUESTIONS DIVERSES

- Assistance à Maîtrise d'ouvrage du groupement AMNA – Aménagement Route de Revel

Monsieur le Maire signale que le Conseil Municipal a décidé de réfléchir sur l'aménagement de la traverse de la commune, Route de Revel. L'objectif de cette opération d'aménagement est de valoriser la richesse patrimoniale et historique de la commune, site pôle du Pays Cathare. Pour ce faire, il serait souhaitable de prendre l'attache du groupement ANMA représenté par Monsieur Nicolas MICHELIN pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage. Considérant que cette opération est gratuite, le Conseil Municipal donne son accord.

- Lettre de l'Amicale du Sunde :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Amicale du Sunde dans laquelle cette association informe de la date de l'assemblée générale fixée au 26 avril 2019 et y invite tous les membres du Conseil Municipal.

- Réparations suite au vol

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de devis relatif à la confection et fourniture de nouvelles portes métalliques pour les ateliers communaux, devis qui ont été demandés suite au cambriolage survenu le 10 février dernier et dont le montant est de 8 240.00 €. Le Conseil Municipal donne son accord

- Charte graphique billetterie château

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'acte II Pays Cathare, une signalétique va être mise en place à proximité du château, laquelle indiquera un plan, une légende, les tarifs et horaires d'ouverture du site, ainsi que les outils de visite. Ce panneau sera donc installé en ce qui nous concerne sur la place de l'église, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Il y a lieu de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Département. Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil Municipal de donner son avis. Le Conseil Municipal approuve.

- Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de Madame Joëlle BEAUVAIS et de Monsieur Philippe BEAUVAIS suite à la gerbe envoyée pour le décès de leur mère Madame Ginette BEAUVAIS

- Coussin berlinois

Il a été envisagé d'installer des coussins berlinois sur la RD 408. Avant cette pose, un comptage de véhicules doit être réalisé. Cette opération va être effectuée très prochainement par les services du Département.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,

